

Anne MADELINE

Expert comptable
Commissaire aux comptes
Maîtrise en droit des affaires

AFTC 27

42, rue Victor Hugo

27000 Evreux

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES

EXERCICE 2025

(du 1/01/2025 au 31/12/2025)

747, chemin de la Bretèque – 76230 Bois-Guillaume
téléphone : 02.35.61.10.10 - Fax : 02.35.61.61.05
e-mail : cabinet@anne-madeline.fr

Expert comptable inscrit à l'ordre des experts comptables de Rouen – Commissaire aux comptes près la Cour d'appel de Rouen
Siret 422 089 581 – Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté

AFTC 27

42, rue Victor Hugo

27000 EVREUX

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 2025
(du 01/01/2025 au 31/12/2025)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AFTC 27 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des ressources de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

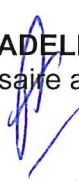
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bois-Guillaume, le 19 août 2026

Anne MADELINE
Commissaire aux comptes



Bilan et Resultat Association ANC2022 06

AFTC EURE - GEM TC

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 435	1 435				
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	43 565	38 690	4 875	1,62	6 599	1,68
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations						
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres immobilisations financières	2 688		2 688	0,89	2 481	0,71
TOTAL (II)	47 687	40 125	7 562	2,51	9 080	2,58
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	4 883		4 883	1,62	3 276	0,93
Charges constatées d'avance	9 330		9 330	3,10	3 867	1,10
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	278 920		278 920	92,76	335 113	95,38
TOTAL (III)	293 133		293 133	97,48	342 256	97,42
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	340 821	40 125	300 696	100,00	351 336	100,00

Anne MADELINE
Commissaire aux Comptes
Siret 422 089 581 00025

AFTC EURE - GEM TC**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	182 250	60,61	177 432	50,50
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-6 225	-2,06	4 818	1,37
Situation nette (sous total)	176 024	58,54	182 250	51,87
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	176 024	58,54	182 250	51,87
FONDS REPORTEES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	55 044	18,31	71 094	20,24
TOTAL (II)	55 044	18,31	71 094	20,24
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	3 324	1,11	3 106	0,88
TOTAL (III)	3 324	1,11	3 106	0,88
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 152	5,04	13 496	3,84
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	51 140	17,01	70 344	20,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	11	0,00	31	0,01
Produits constatés d'avance			11 016	3,14
TOTAL (IV)	66 303	22,05	94 887	27,01
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	300 696	100,00	351 336	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Anne MADELINE
Commissaire aux Comptes
Siret 422 089 581 00025

AFTC EURE - GEM TC

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations		2 265		0,64		2 400		0,82		-135		-5,61	
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens													
- dont ventes de dons en nature													
- Ventes de prestations de services													
- dont parrainages													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		301 274		85,34		258 385		87,85		42 889		16,60	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels													
- Mécénats													
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières		600		0,17		1 245		0,42		-645		-51,80	
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions													
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles													
Utilisations des fonds dédiés		47 230		13,38		29 965		10,19		17 265		57,62	
Autres produits		40		0,01		6		0,00		34		566,67	
Total des produits d'exploitation (I)		351 409		99,54		292 001		99,28		59 408		20,35	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises													
Variations stocks													
Autres achats et charges externes		105 093		29,77		84 637		28,78		20 456		24,17	
Aides financières													
Impôts, taxes et versements assimilés		1 230		0,35		810		0,28		420		51,85	
Salaires et traitements		159 435		45,16		156 902		53,35		2 533		1,61	
Cotisations sociales		56 255		15,93		32 811		11,16		23 444		71,45	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		5 314		1,51		5 672		1,93		-358		-6,30	
Dotations aux provisions		218		0,06		852		0,29		-634		-74,40	
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles													
Reports en fonds dédiés		31 180		8,83		7 299		2,48		23 881		327,18	
Autres charges		531		0,15		5		0,00		526		N/S	
Total des charges d'exploitation (II)		359 256		101,76		288 988		98,26		70 268			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-7 847		-2,21		3 012		1,02		-10 859		-360,51	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participation													
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé													
Autres intérêts et produits assimilés		1 622		0,46		2 113		0,72		-491		-23,23	
Reprises sur dépréciations et provisions													
Différences positives de change													
Produits des immobilisations financières cédées													
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie													
Total des produits financiers (III)		1 622		0,46		2 113		0,72		-491		-23,23	
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions													
Intérêts et charges assimilées													
Différences négatives de change													
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées													

Le Guennic

Anne MADELINE
Commissaire aux Comptes
Siret 422 089 581 00025

AFTC EURE - GEM TC

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 622	0,46	2 113	0,72	-491	-23,23
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-6 225	-1,75	5 126	1,74	-11 351	-221,43
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			308	0,10	-308	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			-308	-0,09	308	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	353 031	100,00	294 114	100,00	58 917	20,03
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	359 256	101,76	289 296	98,36	69 960	24,18
EXCEDENT OU DEFICIT	-6 225	-1,75	4 818	1,64	-11 043	-229,19
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	53 400		53 400			
Prestations en nature	18 000		18 000			
Bénévolat						
TOTAL	71 400		71 400			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	18 000		18 000			
Prestations en nature						
Personnel bénévole	53 400		53 400			
TOTAL	71 400		71 400			

Anne MADELINE
Commissaire aux Comptes
Siret 422 089 581 00025

Le Guennic

Annexes Association ANC2022 06**AFTC EURE - GEM TC**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**Préambule****- Description de l'objet social de l'entité**

Accompagnement social de personnes vulnérables, et prioritairement les traumatisés craniens.

L'association a pour but notamment d'accompagner le fonctionnement de Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) situé sur l'agglomération d'Evreux et de Rouen, tel prévu par la loi du 11 février 2005.

Son objectif est de promouvoir tout type d'action en faveur des besoins des adultes handicapés suite à une lésion cérébrale acquise:

-Accompagnement dans l'accès au soins,

-accompagnement dans l'accès à l'autonomie (habitation inclusive),

-identification, en milieu carcéral, des personnes traumatisées craniennes,

-inclusion sociale (danse adaptée).

- Description des moyens mis en oeuvre

L'association emploie 5 salariées soit 5 ETP, et bénéficie de l'aide de bénévoles dont la présidente Mme Francine Maragliano

-Synthèse comptable

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 300 695,72 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 6 225,26 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/06/2026 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

Rappel de la méthode comptable : les fonds dédiés sont rapportés au compte de résultat en produits s'ils ont plus de 3 ans d'antériorité.

Anne MADELINE
Commissaire aux Comptes
Siret 422 089 581 00025

AFTC EURE - GEM TC

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables****2.1 - Méthode générale**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice ont été en partie modifiées par rapport à l'exercice précédent du fait de l'application du plan comptable 2025.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2025 homologué par arrêté du 30 décembre 2023
- Première application du plan comptable général 2025

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Anne MADELINE
Commissaire aux Comptes
Siret 422 089 581 00025

AFTC EURE - GEM TC

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en oeuvre la comptabilisation des immobilisations par composants :

- Préciser à compter de..., et la méthode retenue.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Anne MADELINE
Commissaire aux Comptes
Siret 422 089 581 00025

AFTC EURE - GEM TC

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.3 - Stocks :**

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.2.4 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.5 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.6 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

Montant provisionné au 31.12.2025 : 3 324 euros contre 3 106 euros au bilan précédent.

Anne MADELINE
Commissaire aux Comptes
Siret 422 089 581 00025

AFTC EURE - GEM TC

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.7 - Contributions volontaires :**

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

Les heures ont été valorisées sur la base de 30 euros de l'heure.

Anne MADELINE
Commissaire aux Comptes
Siret 422 089 581 00025

AFTC EURE - GEM TC

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF****3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 435			1 435
Immobilisations corporelles	47 297	3 590	7 322	43 565
Immobilisations financières	2 481	2 207	2 001	2 688
TOTAL	51 213	5 797	9 323	47 688

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 435			1 435
TOTAL I	1 435			1 435
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. gén., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	8 521			8 521
Matériel de transport	14 219	1 353		15 572
Matériel de bureau et informatique	17 958	3 961	7 322	14 597
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	40 698	5 314	7 322	38 690
TOTAL GENERAL (I+II)	42 133	5 314	7 322	40 125

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	9 330	9 330	
TOTAL	9 330	9 330	

Anne MADELINE
Commissaire aux Comptes
Siret 422 089 581 00025

AFTC EURE - GEM TC

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.4 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	4 470
TOTAL	4 470

Anne MADELINE
Commissaire aux Comptes
Siret 422 089 581 00025

AFTC EURE - GEM TC

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF****4.1 - Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	177 432	4 818			182 250
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	4 818	-4 818		6 225	-6 225
Dont générosité du public					
Situation nette	182 250			6 225	176 024
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	182 250			6 225	176 024
TOTAL dont générosité du public					

Anne MADELINE
Commissaire aux Comptes
Siret 422 089 581 00025

AFTC EURE - GEM TC

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)****4.2 - Fonds dédiés**

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

il est à noter que le transfert de 31 180 euros est composé pour 22500 euros de subvention encaissée le 5/12/25 et donc non utilisée avant encaissement.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	71 094	23 864	47 230		31 180	55 044	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	71 094	23 864	47 230		31 180	55 044	

4.3 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions et obligations similaires	3 106	218		3 324
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II	3 106	218		3 324

Anne MADELINE
Commissaire aux Comptes
Siret 422 089 581 00025

AFTC EURE - GEM TC

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**

TOTAL GENERAL (I+II)

2026

Dont dotations et reprises

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	15 152	15 152		
Dettes fiscales & sociales	51 140	51 140		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	11	11		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	66 303	66 303		

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 400
Dettes fiscales & sociales	40 271
Autres dettes	
TOTAL	43 671

Anne MADELINE
Commissaire aux Comptes
Siret 422 089 581 00025

AFTC EURE - GEM TC

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**5 - Notes sur le compte de résultat****5.1 - Subventions reçues et fonds dédiés**

Les subventions sont ventilées par nature de donateur dans les comptes annuels.

Subvention ARS

Nous avons reçu des subventions de l'ARS pour les GEM 27, GEM76 et le GEM itinérant en cours d'élaboration (fonds actés insuffisant pour permettre l'acquisition d'un véhicule). Ces subventions font l'objet d'analyse annuelle par l'ARS qui en vérifie l'utilisation. Il est à noter que l'ARS verse régulièrement les subventions en septembre alors que les charges de l'association notamment les charges sociales sont dues mensuellement. Il convient donc de rester prudent afin que l'association ne se retrouve pas en difficulté de trésorerie.

5.2 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charge	
Charges exceptionnelles	
Sur opération de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	

Les pénalités sociales et fiscales ne sont plus comptabilisées en compte 6712 mais en 6582 : ils s'élèvent en 12.25 à 384 euros

Anne MADELINE
Commissaire aux Comptes
Siret 422 089 581 00025

AFTC EURE - GEM TC

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**6 - Autres informations****6.1 - Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non Cadres	5	
TOTAL	5	0

6.2 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2 140 euros TVA incluse.

Anne MADELINE
Commissaire aux Comptes
Siret 422 089 581 00025

Anne MADELINE

Expert comptable
Commissaire aux comptes
Maîtrise en droit des affaires

AFTC 27

42, rue Victor Hugo

27000 EVREUX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES

EXERCICE 2025

(du 1/01/2025 au 31/12/2025)

747, chemin de la Bretèque – 76230 Bois-Guillaume
téléphone : 02.35.61.10.10 - Fax : 02.35.61.61.05
e-mail : cabinet@anne-madeline.fr

Expert comptable inscrit à l'ordre des experts comptables de Rouen – Commissaire aux comptes près la Cour d'appel de Rouen
Siret 422 089 581 – Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté

AFTC 27

42, rue Victor Hugo

27000 EVREUX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 2025
(du 01/01/2025 au 31/12/2025)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du nouveau code de commerce.

Fait à Bois-Guillaume, le 19 août 2026

Anne MADELINE
Commissaire aux comptes

